

Vos élus, très attachés à la préservation du cadre de vie des habitants et à la protection de leur environnement s'inscrit pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de notre planète. La Municipalité a ainsi travaillé sur les possibilités qui s'offrent à la commune en matière d'EnR : ce travail a conduit à l'élaboration d'une cartographie des zones qui pourraient accueillir ces énergies renouvelables.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses réflexions, interrogations ou remarques sur le registre ouvert à cet effet à l'accueil de la Mairie, *lors des réunions publiques qui se tiendront le lundi 29 Avril et lundi 13 Mai de 17h00 à 19h00*

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur les ZAER et cette délibération sera ensuite transmise à la référente préfectorale.

*A Veysillon .
le 22 AVR. 2024
Le Maire .*